



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le dix huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine METOIS, Maire.

Membres Présents : 25

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain,, M. MAHÉ Joël, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. ABDAT Nasr, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme BOISARD Magalie, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 2

Mme MARC Claudine a donné procuration à Mme JEGOU Danielle
M. LE HENAFF Jean a donné procuration à Mme JAFFRELOT Marie-Annick

Membres absents excusés : 2

Mme LE GALL Isabelle
M. NAVINER André

Secrétaire de séance : M. QUINTIN Philippe

Assistaient également : Mme PELLETIER (DGS), Mme LE TURDU.

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS À GAMMERTINGEN

Monsieur Alain RAULT, Maire-adjoint, informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion du 30^{ème} anniversaire du jumelage entre les villes de Trégueux et Gammertingen, 7 élus du conseil municipal se rendront à Gammertingen, du 10 au 13 mai 2018 : Christine METOIS, Joël MAHÉ, André NAVINER, Cristina FEUNTEUN, Hélène LE THERIZIEN, Michel MAHÉ et Danielle JEGOU.

Les élus effectueront le trajet en car avec le comité de jumelage. Afin de contribuer à la location du car, le comité de jumelage demande 90 euros à chaque participant.

Considérant le caractère officiel de ce déplacement,

Considérant l'intérêt pour la ville de Trégueux des actions menées dans le cadre du jumelage à des fins d'ouverture, de rencontre et de découverte ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ET PAR 21 voix « POUR » et 6 « NE PRENNENT PAS PART AU VOTE » (Christine METOIS, Joël MAHÉ, Cristina FEUNTEUN, Hélène LE THERIZIEN, Michel MAHÉ et Danielle JEGOU) :

- DONNE MISSION aux élus du conseil listés plus haut de se rendre à Gammertingen du 10 au 13 mai 2018,

.../...

- DÉCIDE de prendre en charge les frais de transport des élus par le biais d'un remboursement de 90 € par personne.

Pour extrait conforme.
Original transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 20 avril 2018

A Trégueux, le 19 avril 2018

Le Maire,

Christine METOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le dix huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine METOIS, Maire.

Membres Présents : 25

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain,, M. MAHÉ Joël, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. ABDAT Nasr, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme BOISARD Magalie, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Héléne, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 2

Mme MARC Claudine a donné procuration à Mme JEGOU Danielle
M. LE HENAFF Jean a donné procuration à Mme JAFFRELOT Marie-Annick

Membres absents excusés : 2

Mme LE GALL Isabelle
M. NAVINER André

Secrétaire de séance : M. QUINTIN Philippe

Assistaient également : Mme PELLETIER (DGS), Mme LE TURDU.

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ – RAPPORT DE LA CLECT – EVOLUTION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION LIÉE A LA DISSOLUTION DU SYNDICAT DES CHAOS DU GOUËT

Monsieur Yannick SIMON, Conseiller Municipal, informe le Conseil Municipal que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 20 décembre 2017 afin de déterminer le montant des charges transférées suite à la dissolution du Syndicat des Chaos du Gouët se traduisant par le transfert de la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » sur le site de la Vallée du Gouët à l'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le SIVU des Chaos du Gouët était constitué de trois communes (Plaine Haute, Saint-Julien et Plaintel) et assurait les missions de mise en valeur, réhabilitation, protection et entretien de la vallée du Gouët située entre Sainte-Anne du Houlin et le Pont Jacquelot. Les missions du SIVU étaient la mise en œuvre des travaux d'entretien de la vallée et la promotion du circuit de randonnée.

Le schéma de coopération intercommunal 2015-2021 a préconisé la dissolution de ce syndicat et le Préfet des Côtes d'Armor a procédé à la dissolution du SIVU à compter du 1^{er} janvier 2017 considérant que ses missions relevaient de la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » exercée à titre optionnel par la communauté d'agglomération Saint-Brieuc Armor Agglomération.

L'évaluation des charges ainsi transférées a été présentée aux membres de la CLECT qui ont approuvé à l'unanimité l'évaluation suivante :

- dépenses annuelles transférées à hauteur de 2 060 € par commune,
- excédents transférés : 3 495 € par commune.

Par contraction et afin d'éviter un reversement du solde (3495€ - 2060 = 1435€) de l'agglomération aux communes, il a été proposé une réfaction de la DAC de ces trois communes à hauteur de 0 € en 2017, de 625 € (2060€ - 1435€) en 2018 puis de 2060 € par commune en 2019.

Vous trouverez en annexe le rapport complet et détaillé de la réunion de la CLECT en date du 20 décembre 2017.

Le rapport de la CLECT doit être transmis par le Président de la CLECT à chaque conseil municipal qui doit se prononcer sur son approbation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la CLECT en date du 20 décembre 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ET À L'UNANIMITÉ, APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées sur l'évolution des attributions de compensation liée à la dissolution du syndicat des Chaos du Gouët, joint en annexe.

Pour extrait conforme.

Original transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 20 avril 2018

A Trégueux, le 19 avril 2018

Le Maire,

Christine METOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le dix huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine METOIS, Maire.

Membres Présents : 25

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain,, M. MAHÉ Joël, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. ABDAT Nasr, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme BOISARD Magalie, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 2

Mme MARC Claudine a donné procuration à Mme JEGOU Danielle
M. LE HENAFF Jean a donné procuration à Mme JAFFRELOT Marie-Annick

Membres absents excusés : 2

Mme LE GALL Isabelle
M. NAVINER André

Secrétaire de séance : M. QUINTIN Philippe

Assistaient également : Mme PELLETIER (DGS), Mme LE TURDU.

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ – RAPPORT DE LA CLECT – EVOLUTION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION LIÉE AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur Pascal PEDRONO, Maire-adjoint, informe le Conseil Municipal que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 20 décembre 2017 afin de déterminer le montant des charges transférées au titre de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale » transférée à l'agglomération depuis le 27 mars 2017.

Les dépenses passées des communes en matière de PLU ont été recueillies individuellement auprès de chaque commune sur une période de 10 années durant le 2ème trimestre 2017. Cette période de 10 ans a été retenue car correspondant à la durée de vie d'un PLU.

L'évaluation des dépenses des communes (moyens humains et études...) sur la compétence PLU ces 10 dernières années (2007-2016) a donné lieu à une moyenne par habitant et par an de 2€/habitant¹.

.../...

1 3,35/hab/an à Trégueux

Parallèlement, une estimation des dépenses futures au titre de la compétence PLU a été faite prévoyant les dépenses liées au recours à des ingénieries externes (cabinets d'études, prestataires...) et les dépenses en ingénierie interne (évolution progressive du service urbanisme de l'agglomération en fonction de la charge de travail liée à l'élaboration du PLUi et au suivi des PLU communaux en vigueur jusque fin 2023 - date prévue).

Le montant global des dépenses nettes futures au titre de la compétence PLU est donc estimé à 4 millions d'euros sur la période 2018 à 2033 (élaboration de 2018 à 2023 puis durée de vie de 10 ans du PLUi de 2023 à 2033).

La modulation de la DAC de chaque commune sera fonction:

- du "remboursement de charges": les communes rembourseront à l'agglomération via une réfaction de DAC, les dépenses que l'agglomération aura engagé pour l'évolution du PLU communal (ex: procédure d'ouverture à l'urbanisation, enquête publique...etc). Ce jusque l'approbation du PLUi en 2023.

- du financement du PLUi avec une progression de la réfaction de DAC pour tenir compte des différentes phases du PLUi et de l'ancienneté des PLU Communaux (ex: Trégueux fait partie des 8 communes dont le PLU doit être complètement révisé).

Pour Trégueux cette partie de réfaction de la DAC 2018 s'établit sur la base d'un coût de démarrage du PLUi à 1€/habitant et /an au lieu de 2€ car le démarrage des études est prévu pour la mi-2018 (d'où application de 50%) soit une réfaction de DAC de 8 323 € (population base DGF 2015).

Cette partie de réfaction de la DAC pour Trégueux sera de 2€/hab. et /an en 2019 et 2020 (16 646 €) puis de 1,50€/hab et par an.

Il est à noter que tous ces montants reposant sur des estimations, une revoyure en CLECT sera à prévoir, notamment une fois le marché notifié pour l'élaboration du PLUi.

Vous trouverez en annexe le rapport complet et détaillé de la réunion de la CLECT en date du 20 décembre 2017.

Le rapport de la CLECT doit être transmis par le Président de la CLECT à chaque conseil municipal qui doit se prononcer sur son approbation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la CLECT en date du 20 décembre 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ET À L'UNANIMITÉ, APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées sur l'évolution des attributions de compensation liée au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale », joint en annexe.

Pour extrait conforme.

Original transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 20 avril 2018

A Trégueux, le 19 avril 2018

Le Maire,

Christine METOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le dix huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine METOIS, Maire.

Membres Présents : 25

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain,, M. MAHÉ Joël, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. ABDAT Nasr, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme BOISARD Magalie, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 2

Mme MARC Claudine a donné procuration à Mme JEGOU Danielle
M. LE HENAFF Jean a donné procuration à Mme JAFFRELOT Marie-Annick

Membres absents excusés : 2

Mme LE GALL Isabelle
M. NAVINER André

Secrétaire de séance : M. QUINTIN Philippe

Assistaient également : Mme PELLETIER (DGS), Mme LE TURDU.

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ – RAPPORT DE LA CLECT – EVOLUTION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION LIÉE A L'OFFICE DE TOURISME DE BINIC - ETABLES-SUR-MER

Monsieur Yannick SIMON, Conseiller Municipal, informe le Conseil Municipal que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 20 décembre 2017 afin de déterminer le montant des charges transférées suite au transfert du financement de l'Office de Tourisme de Binic-Etables-sur-Mer à l'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017.

En effet, la loi Notre a défini que la compétence « Tourisme » sera exercée de plein droit par les communautés de communes ou d'agglomération à partir du 1^{er} janvier 2017. Toutefois pour les communes érigées en station classée de tourisme, comme Binic-Etables-sur-Mer et Saint-Quay-Portrieux, des dérogations à ce transfert sont possibles. Ainsi Saint-Quay-Portrieux a décidé par délibération du 20 décembre 2016 de continuer d'exercer cette compétence. En revanche la commune de Binic-Etables-sur-Mer a fait le choix de transférer la compétence à Saint-Brieuc-Armor- Agglomération tout en conservant un Office de tourisme distinct sur sa commune. Dans les faits cela se traduit par un Office de tourisme à compétence territoriale limitée avec son propre comité de direction mais une gouvernance et un financement communautaire.

L'évaluation des charges ainsi transférées s'est faite à partir des trois derniers comptes administratifs. Pour autant les membres de la CLECT se sont accordés pour dire que les éléments ne permettaient pas de procéder à l'évaluation définitive des charges transférées et qu'il conviendra de définir une méthode afin de prendre en compte les charges de fonctionnement et d'investissement liées aux bâtiments affectés à l'Office de tourisme. En effet, ces dépenses n'étaient pas prises en compte dans le budget propre de l'office de tourisme.

En attendant cette définition d'une méthode d'évaluation des charges relatives aux bâtiments et équipements transférés et donc l'évaluation définitive des charges transférées au titre du financement de l'office de tourisme de Binic-Etables-sur-Mer, les membres de la CLECT ont approuvé la réfaction provisoire de la DAC de la commune de Binic-Etables-sur-Mer à hauteur de 201 000 € correspondant au montant de subvention versée par Saint-Brieuc-Armor-Agglomération à l'Office de tourisme de Binic Etables-sur-Mer au titre de l'année 2017.

Le rapport de la CLECT doit être transmis par le Président de la CLECT à chaque conseil municipal qui doit se prononcer sur son approbation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la CLECT en date du 20 décembre 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ET À L'UNANIMITÉ, APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées sur l'évolution des attributions de compensation liée à l'Office de tourisme de Binic-Etables-sur-Mer, joint en annexe.

Pour extrait conforme.
Original transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 20 avril 2018

A Trégueux, le 19 avril 2018

Le Maire,

Christine METOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le dix huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine METOIS, Maire.

Membres Présents : 25

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain,, M. MAHÉ Joël, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. ABDAT Nasr, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme BOISARD Magalie, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 2

Mme MARC Claudine a donné procuration à Mme JEGOU Danielle
M. LE HENAFF Jean a donné procuration à Mme JAFFRELOT Marie-Annick

Membres absents excusés : 2

Mme LE GALL Isabelle
M. NAVINER André

Secrétaire de séance : M. QUINTIN Philippe

Assistaient également : Mme PELLETIER (DGS), Mme LE TURDU.

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ – COLLECTE DES DÉCHETS – SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ENTRETIEN DES POINTS DE REGROUPEMENTS PERMANENTS DE BACS COLLECTIFS

Madame Christine METOIS, Maire, informe le Conseil Municipal que, depuis le 1^{er} janvier 2003, et suite au transfert de la compétence « collecte des déchets », Saint-Brieuc Armor Agglomération a signé une convention avec la commune de Trégueux pour le nettoyage des sites d'implantation des points d'apport volontaire.

Cette convention a été rendue caduque suite à l'extension du tri sélectif en porte à porte.

En février 2015 une nouvelle convention a été signée avec la commune de Trégueux, pour une période de 3 ans pour le nettoyage des plate-formes de regroupement permanent des bacs collectifs en bout de rue.

Le service collecte des déchets de Saint-Brieuc Agglomération réalise un nettoyage hebdomadaire, le mercredi, et le lavage des conteneurs collectifs deux fois par an.

Les points de regroupements concernés sont situés :

- Allée Poincaré ;
- Rue de Verdun, résidence sous l'Orme ;
- Rue Elsa Triolet, école Pasteur .
- Avenue du Général de Gaulle ;

.../...

- Rue Pablo Picasso ;

Cette convention prend effet au 19 avril 2018 pour une période de 3 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ET À L'UNANIMITÉ, AUTORISE Mme le Maire à signer cette convention.

Pour extrait conforme.
Original transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 20 avril 2018

A Trégueux, le 19 avril 2018

Le Maire,

Christine METOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le dix huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine METOIS, Maire.

Membres Présents : 25

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain,, M. MAHÉ Joël, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. ABDAT Nasr, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme BOISARD Magalie, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 2

Mme MARC Claudine a donné procuration à Mme JEGOU Danielle
M. LE HENAFF Jean a donné procuration à Mme JAFFRELOT Marie-Annick

Membres absents excusés : 2

Mme LE GALL Isabelle
M. NAVINER André

Secrétaire de séance : M. QUINTIN Philippe

Assistaient également : Mme PELLETIER (DGS), Mme LE TURDU.

OBJET : TRAVAUX – MARCHÉ DE RÉFECTION DES TOITURES DU COMPLEXE ALLENIC

Monsieur Roland RAOULT, Maire-adjoint, informe le Conseil Municipal que la commune a programmé la rénovation des toitures de la salle raquettes et du gymnase du complexe Allenic par un procédé de couverture en sur-toiture isolée posée sur la toiture existante.

Ce procédé permet de travailler en site occupé mais aussi d'améliorer l'isolation des bâtiments tout en réglant définitivement les problèmes d'infiltrations des deux salles.

L'opération comprend également la mise en conformité du désenfumage de la salle raquette et l'installation de dispositif de protection collectif en remplacement des lignes de vie existantes.

Une procédure de marché à procédure adaptée a été lancée, décomposée en deux tranches :

- Tranche ferme (travaux inscrits au budget 2018) : sur-toiture de la salle raquettes.
- Tranche optionnelle : sur-toiture du gymnase Allenic, programmée en 2019.

La commission des marchés du 27 mars 2018 propose de retenir la société ALFABAT pour les montants suivants :

- 156 234,36 € TTC (130 195,30 € HT) pour la tranche ferme,
- 112 407,48 € TTC (93 672,90 € HT) pour la tranche optionnelle.

soit un montant total de 268 641,84€ TTC (223 868,20 €HT)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ET À L'UNANIMITÉ, AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés avec la société ALFABAT et tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme.

Original transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 20 avril 2018

A Trégueux, le 19 avril 2018

Le Maire,

Christine METOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le dix huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine METOIS, Maire.

Membres Présents : 25

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain,, M. MAHÉ Joël, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. ABDAT Nasr, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme BOISARD Magalie, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 2

Mme MARC Claudine a donné procuration à Mme JEGOU Danielle
M. LE HENAFF Jean a donné procuration à Mme JAFFRELOT Marie-Annick

Membres absents excusés : 2

Mme LE GALL Isabelle
M. NAVINER André

Secrétaire de séance : M. QUINTIN Philippe

Assistaient également : Mme PELLETIER (DGS), Mme LE TURDU.

OBJET : URBANISME – RÉTROCESSION À LA COMMUNE DES VOIES ET ESPACES COMMUNS DES LOTISSEMENTS LE DOMAINE DES ALLEUX I ET LE DOMAINE DES ALLEUX II – CLASSEMENT DES VOIES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.

Monsieur Pascal PEDRONO, Maire-adjoint, informe le Conseil Municipal que l'EURL des Alleux, représentée par M. Loïc ANDRÉ, a obtenu le 14 février 2007 deux autorisations de lotir des terrains sis rue Sainte-Marie, sous la dénomination « Le Domaine des Alleux I » et « Le Domaine des Alleux II ».

Cette société a été mise en liquidation judiciaire par le Tribunal de Commerce de Rennes le 8 juin 2016. Le mandataire judiciaire en charge de la liquidation est la SCP DESPRÉS à Rennes.

Une ordonnance en date du 22 mars 2017 du Juge-Commissaire de la procédure de liquidation judiciaire a autorisé la rétrocession de la voirie à titre gratuit à la commune de Trégueux.

Le Domaine des Alleux I

Le lotissement, situé au sud de la rue d'Armor entre le lotissement communal d'Armor et la rue Sainte-Marie, couvre une superficie totale de 31 485 m².

Il comprend 45 lots pour de l'habitat individuel et 1 lot pour un bâtiment collectif de 12 logements, organisés autour de la rue du Cap Fréhel, la rue de Kéréon, et l'Allée des Poulains.

L'autorisation de lotir initiale a été délivrée pour un maximum de 33 lots pour de l'habitat individuel, plus 3 lots pour des logements locatifs, sous la dénomination « Le Domaine Sainte-Marie I ».

Quatre autorisations de permis d'aménager modificatif ont été délivrées.

La première en date du 15 mai 2007 portait sur la modification de la dénomination du lotissement afin de lui donner le nom « Le Domaine des Alleux I », du plan de composition et réseaux, et du nombre de logements par lot.

La seconde en date du 25 octobre 2007 portait sur l'augmentation du nombre de logements à construire sur les lots MA, MB et MC destinés à la réalisation de logements locatifs.

La troisième en date du 18 décembre 2007 portait sur la réalisation de logements collectifs sur les lots MA, MB et MC.

La quatrième en date du 12 mai 2009 portait sur la division du lot 2 en deux nouveaux lots 35 et 36, le lot 36 étant destiné à être rattaché au lot 1, sur la modification de la limite entre les lots 17 et 18 pour la création des lots 37 et 38, sur la suppression des lots MB et MC pour la création de 14 nouveaux lots individuels et la création d'une voie et espaces communs.

Une convention de suivi de travaux entre le maître d'ouvrage et la commune a été établie afin de définir les conditions de suivi des travaux par la commune en vue de la rétrocession ultérieure des voies, des réseaux et espaces communs et de leur classement dans le domaine public communal. Cette convention prévoit le versement d'une participation de 1,5 % à la commune pour assurer sa mission de contrôle, et prévoit également la remise à titre gratuit des ouvrages ainsi que leurs emprises à la commune.

La signature de cette convention a été autorisée par une délibération du Conseil Municipal en date du 24 janvier 2007. Un avenant à cette convention a été établi dans le cadre de l'instruction du dernier permis d'aménager modificatif en 2009.

L'achèvement complet des travaux a été constaté et a fait l'objet d'une réception sans réserves le 25 mai 2016.

Le lotisseur est redevable du solde de la participation prévue à la convention. Du fait de la liquidation judiciaire, une procédure collective est en cours afin de recouvrer ce qui est dû.

Parcelles à acquérir :

Références cadastrales	Superficie	Nature
AK 280	10 502 m ²	Voirie - Espace vert – Bassin de rétention
AK 149	94 m ²	Espace vert
AK 150	16 m ²	Poste transformateur
AK 156	159 m ²	Voirie – Espace vert
AK 214	527 m ²	Voirie
AK 222	485 m ²	Voirie

Il est précisé que les parcelles cadastrées section AK 282, AK 283 et AK 284, correspondant à des emprises de candélabres non utilisées comme telles et intégrées aux lots par la suite, restent appartenir à l'EURL des Alleux. A charge pour le mandataire judiciaire de procéder aux régularisations foncières avec les propriétaires concernés.

Parcelles à classer dans le domaine public communal :

Références cadastrales	Superficie	Nom des voies	Nature
AK 280p	4743 m ² environ	Rue du Cap Fréhel Rue de Kéréon Allée des Poulains	Voirie
AK 156p	28 m ² environ	Rue de Kéréon	Voirie
AK 214p	449 m ² environ	Allée des Poulains	Voirie
AK 222	485 m ²	Allée des Poulains	Voirie

Parcelles à conserver dans le domaine privé communal :

Références cadastrales	Superficie	Nature
AK 280p	5759 m ² environ	Espace vert – Bassin de rétention
AK 149	94 m ²	Espace vert
AK 156p	131 m ² environ	Espace vert
AK 150	16 m ²	Poste transformateur
AK 214p	78 m ² environ	Espace vert – Cheminement piéton

La parcelle AK 152, propriété communale et incluse dans le périmètre du lotissement, est également conservée dans le domaine privé communal.

Le linéaire total des rues à classer est de 553 m composé comme suit :

- Rue du Cap Fréhel : 129 m
- Rue de Kéréon : 156 m
- Allée des Poulains : 268 m

Le Domaine des Alleux II

Le lotissement, situé au sud de la rue d'Armor, à l'est de la rue Sainte-Marie, couvre une superficie totale de 29 616 m². Il comprend 36 lots pour de l'habitat individuel et 1 lot pour un bâtiment collectif de 14 logements locatifs sociaux organisés autour de la rue d'Ar-Men et de la rue des Triagoz.

L'autorisation de lotir initiale a été délivrée pour un maximum de 19 lots pour de l'habitat individuel, et 4 lots pour des logements locatifs sous la dénomination « Le Domaine Sainte-Marie II ».

Six demandes de permis d'aménager modificatif ont été déposées et cinq autorisations ont été délivrées.

La première en date du 15 mai 2007 portait sur la modification de la dénomination de lotissement afin de lui donner le nom « Le Domaine des Alleux II », du plan de composition et réseaux, et du nombre de logements par lot.

La seconde en date du 18 décembre 2007 portait sur la réalisation de logements collectifs sur chacun des lots MA, MB et MC.

La troisième demande de permis d'aménager modificatif déposée en 2009 a été classée sans suite du fait de son incomplétude.

La quatrième en date du 22 février 2010 portait sur le remplacement des lots MA, MB et MC par 18 lots individuels, modifiant le règlement du lotissement, le tableau des charges, le plan de composition, la note de présentation et le cahier des charges du lotissement.

La cinquième en date du 14 avril 2011 portait sur la modification du programme des travaux pour les lots 19 à 36 : suppression du réseau gaz et modification du réseau basse tension.

La sixième en date du 10 septembre 2012 portait sur le rajout d'un réseau gaz permettant l'alimentation des lots 19 à 24 et 34 à 36.

Une convention de suivi de travaux entre le maître d'ouvrage et la commune a été établie afin de définir les conditions de suivi des travaux par la commune en vue de la rétrocession ultérieure des voies et espaces communs et de leur classement dans le domaine public communal. Cette convention prévoit le versement d'une participation de 1,5 % à la commune pour assurer sa mission de contrôle, et prévoit également la remise à titre gratuit des ouvrages ainsi que leurs emprises à la commune. La signature de cette convention a été autorisée par une délibération du Conseil Municipal en date du 24 janvier 2007.

Deux avenants à cette convention ont été établis dans le cadre de l'instruction des permis modificatifs en 2009 et en 2011.

L'achèvement complet des travaux a été constaté et a fait l'objet d'une réception sans réserves le 25 mai 2016.

Le lotisseur est redevable du solde de la participation prévue à la convention. Du fait de la liquidation judiciaire, une procédure collective est en cours afin de recouvrer ce qui est dû.

Parcelles à acquérir :

Références cadastrales	Superficie	Nature
AK 180	11 277 m ²	Voirie - Espace vert – Cheminement piéton - Bassin de rétention
AK 181	280 m ²	Voirie
AK 229	365 m ²	Voirie
AK 238	351 m ²	Voirie
AK 245	397 m ²	Voirie – Cheminement piéton

Parcelles à classer dans le domaine public communal :

Références cadastrales	Superficie	Nom des voies	Nature
AK 180p	4 147 m ² environ	Rue d'Ar-Men Rue des Triagoz	Voirie
AK 229	365 m ²	Rue d'Ar-Men	Voirie
AK 238	351 m ²	Rue d'Ar-Men	Voirie
AK 245p	331 m ² environ	Rue d'Ar-Men	Voirie

Parcelles à conserver dans le domaine privé communal :

Références cadastrales	Superficie	Nature
AK 180p	7 130 m ² environ	Espace vert – Cheminement piéton - Bassin de rétention
AK 245p	66 m ² environ	Cheminement piéton
AK 181	280 m ²	Voirie future

Le linéaire total des rues à classer est de 455 m composé comme suit :

- Rue d'Ar-Men : 386 m
- Rue des Triagoz : 69 m

.../...

Aussi, il est proposé d'accepter l'acquisition à titre gratuit des voies et des espaces communs des lotissements Le Domaine des Alleux I et Le Domaine des Alleux II, et de classer dans le domaine public communal les parcelles mentionnées ci-dessus.

Les frais d'acte seront pris en charge par la commune.

Considérant que ces opérations de classement dans le domaine public communal n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies, la commune est dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L. 141.3 du Code de la Voirie Routière.

Vu l'avis favorable de la Commission urbanisme en date du 4 avril 2018 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTÉ ces acquisitions aux conditions indiquées ;**
- **AUTORISE Mme Le Maire à signer l'acte authentique de vente à intervenir, ainsi que tout document pouvant s'y rapporter ;**
- **CLASSE dans le domaine public communal les parcelles ci-dessus mentionnées, après leur acquisition.**

Pour extrait conforme.

Original transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 20 avril 2018

A Trégueux, le 19 avril 2018

Le Maire,

Christine METOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le dix huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine METOIS, Maire.

Membres Présents : 25

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain,, M. MAHÉ Joël, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. ABDAT Nasr, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme BOISARD Magalie, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Héléne, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 2

Mme MARC Claudine a donné procuration à Mme JEGOU Danielle
M. LE HENAFF Jean a donné procuration à Mme JAFFRELOT Marie-Annick

Membres absents excusés : 2

Mme LE GALL Isabelle
M. NAVINER André

Secrétaire de séance : M. QUINTIN Philippe

Assistaient également : Mme PELLETIER (DGS), Mme LE TURDU.

OBJET : VIE ASSOCIATIVE – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Monsieur Alain RAULT, Maire-adjoint, rappelle que le conseil municipal du 21 février 2018 a voté l'attribution de subventions à diverses associations et l'inscription au budget d'une réserve de 9013 €, destinée à pouvoir répondre aux demandes reçues en cours d'année.

Plusieurs demandes sont parvenues depuis le 21 février :

- Comité des fêtes de Plédran

Le comité des fêtes de Plédran organise chaque année une chasse aux œufs dans le bois de Plédran, ouverte à tous et attirant environ 5000 participants. Par courrier du 1^{er} mars le comité a sollicité les élus de Trégueux pour parrainer un œuf aux couleurs de la commune, l'édition 2018 ayant pour thème « les communes de l'agglomération briochine ». Cet œuf donnait droit à un prix de 50€ pour la personne qui le trouve.

Considérant l'attrait de la manifestation pour le public, dont de nombreux Trégueusiens, il est proposé d'accorder au comité des fêtes de Plédran une subvention de 50€, correspondant au financement du prix lié à la découverte de l'œuf aux couleurs de Trégueux.

- Rugby club Saint-Brieuc

La demande du rugby club de Saint-Brieuc est parvenue le 23 février. 16 adhérents sont Trégueusiens, dont 12 ont moins de 19 ans et relèvent donc de l'accord en vigueur entre les communes de l'agglomération. Le rugby n'étant pas pratiqué dans les clubs de notre commune, il est proposé d'attribuer une subvention de 180 € au rugby club de Saint-Brieuc (15€ *12 adhérents de moins de 19 ans).

- autres demandes

Itinérance (accompagnement des gens du voyage), IME Dinan, MFR de Goven, La cigogne, quatre Vaulx – Les mouettes. Ces demandes n'entrant pas dans les critères fixés par le conseil, il n'est pas donné suite aux demandes de subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ, ACCORDE une subvention de 50€ au comité des fêtes de Plédran et une subvention de 180 € au rugby club de Saint-Brieuc.

Pour extrait conforme.
Original transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 20 avril 2018

A Trégueux, le 19 avril 2018

Le Maire,

Christine METOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le dix huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine METOIS, Maire.

Membres Présents : 25

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain,, M. MAHÉ Joël, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. ABDAT Nasr, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme BOISARD Magalie, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 2

Mme MARC Claudine a donné procuration à Mme JEGOU Danielle
M. LE HENAFF Jean a donné procuration à Mme JAFFRELOT Marie-Annick

Membres absents excusés : 2

Mme LE GALL Isabelle
M. NAVINER André

Secrétaire de séance : M. QUINTIN Philippe

Assistaient également : Mme PELLETIER (DGS), Mme LE TURDU.

OBJET : ACTION CULTURELLE - BLEU PLURIEL – TARIFS DE BILLETTERIE POUR LA SAISON 2018-2019.

Madame Michèle BACCELLI, Maire-adjointe, informe le Conseil Municipal, que la saison culturelle de Bleu Pluriel 2018/2019 s'organisera, comme la précédente, autour de plusieurs événements majeurs :

- le spectacle de rue sur Jean Jaurès le samedi 22 septembre 2018
- Le festival de chansons françaises "Les mots dits" du 18 octobre au 9 novembre 2018,
- La nuit de la danse le 24 novembre 2018,
- Le festival "20 minutes de bonheur en plus" les samedi 26 et dimanche 27 janvier 2019,
- Le festival "Moufl'et compagnie" du lundi 18 février au vendredi 22 février 2019,
- Le "festival des arts décalés" du samedi 30 mars au samedi 20 avril 2019.

Les "échappés" ne seront pas reconduits la saison prochaine. En effet, depuis le passage à la semaine de 4,5 jours d'école en septembre 2014, ces temps étaient fortement investis par le public scolaire du mercredi matin ce qui a orienté l'image des "échappés" auprès du public. Avec le retour de la semaine d'école à 4 jours ce public scolaire sera désormais absent le mercredi matin.

Sur proposition du directeur de Bleu pluriel, les membres de la commission culturelle réunis le 15 mars 2018 ont choisi de conserver cet esprit du spectacle "hors les murs" et ont souhaité que Bleu pluriel puisse proposer un spectacle ou une action culturelle dans un quartier (qui pourra être différent chaque année). Lors de la saison 2018/2019, cette offre nouvelle concernerait le quartier de l'école Pasteur. Par ailleurs Bleu pluriel poursuit l'accueil et la co-organisation du spectacle de fin d'année avec le comité des fêtes, l'offre de séances scolaires et accueillera de nouveau un projet théâtral porté par trég'union avec une pièce de Molière.

Tarifs des spectacles :

L'ensemble de la grille tarifaire est détaillée dans le document joint en annexe. En fonction des spectacles proposés, tous les tarifs ne seront pas utilisés lors de cette saison.

La grille tarifaire prévoit 7 groupes de tarifs : A+, A, B, C, D, E, F, avec pour chacun, un montant maxi, réduit, mini. Le tarif de chaque spectacle est défini avec l'une de ces lettres.

- maxi = plein tarif
- réduit = pour les CE et amicales du personnel conventionnés avec Bleu Pluriel et les groupes de 8 personnes et plus.
- mini = abonnés de Bleu Pluriel et super-abonnés des structures partenaires, - de 25 ans, bénéficiaires du RSA, minima sociaux et demandeurs d'emploi.

Pour la saison 2018/2019, il est proposé d'augmenter les montants maxi et réduit du tarif E.

Certains spectacles proposent aussi un « accès cible » à 6€ = - 25 ans, bénéficiaires RSA, minima sociaux et demandeurs d'emploi.

Pass et abonnements :

La formule de l'abonnement est maintenue : les spectateurs peuvent bénéficier d'un tarif mini pour tous les spectacles à partir de l'achat de trois spectacles.

Le super abonnement « botte de 7 lieux » à 5€ permet d'accéder au tarif mini dans toutes les salles adhérentes.

Des pass permettent d'accéder à tous les spectacles d'un festival :

Le « Plan M » pour « les mots dits » reste à 50 € en incluant le concert de "Juliette".

Le « plan D » pour les arts décalés reste à 40 €.

« Le plan B » donne accès à 1 spectacle du festival « 20 minutes », 1 place pour « Moufl'et cie » + tous les autres spectacles de la saison (sauf exceptions cf grille).

Accueil de loisirs sans hébergement et scolaires :

Le tarif à 6€ se voit appliqué aux ALSH et public scolaire.

Deux exceptions toutefois :

- Dans le cadre d'un accord de réciprocité, les communes de Plédran, Ploufragan, Langueux, Pordic et Trégueux sont villes partenaires et bénéficient à ce titre d'un tarif à 4 € pour les ALSH et scolaires.

- Pour le festival « Moufl'et cie », seules les villes organisatrices (Langueux et Trégueux) bénéficient d'un tarif à 4 €.

Afin de ne pas subir les variations d'effectifs (parfois très importantes) des groupes ALSH et scolaires, la facturation reprendra le nombre de réservations validées 48 h (jours ouvrés) avant le spectacle.

TVA

Il est à noter que l'activité de représentations de spectacles est assujettie à la TVA. Les tarifs proposés au vote seront ceux annoncés au public et sont des tarifs T.T.C. La commune devra reverser la TVA ainsi collectée. Ce taux de TVA applicable pourra varier de 5,5 % (taux normal) à 2,10 % dans le cas des spectacles qui n'ont pas encore été représentés plus de 140 fois (tous lieux de représentations confondus).

Parallèlement, les dépenses liées à l'activité des spectacles donneront lieu à la récupération de la TVA versée par la ville.

Vu l'avis favorable de la commission action culturelle du 15 mars 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ, APPROUVE les tarifs de billetterie proposés pour la saison 2018/2019 conformément à la grille tarifaire jointe en annexe.

Pour extrait conforme.
Original transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 20 avril 2018

A Trégueux, le 19 avril 2018

Le Maire,

Christine METOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le dix huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine METOIS, Maire.

Membres Présents : 25

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain,, M. MAHÉ Joël, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. ABDAT Nasr, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme BOISARD Magalie, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 2

Mme MARC Claudine a donné procuration à Mme JEGOU Danielle
M. LE HENAFF Jean a donné procuration à Mme JAFFRELOT Marie-Annick

Membres absents excusés : 2

Mme LE GALL Isabelle
M. NAVINER André

Secrétaire de séance : M. QUINTIN Philippe

Assistaient également : Mme PELLETIER (DGS), Mme LE TURDU.

OBJET : ENFANCE JEUNESSE EDUCATION - ORGANISATION DES CENTRES DE LOISIRS ET TARIFS - ÉTÉ 2018

Exposé de Mme Sandra LE MEUR, Maire-adjointe :

1) Dates d'ouvertures

Juillet 2018 : du 9 juillet au 3 août 2018 pour les 3-5 ans et les 6-12 ans.

Juillet 2018 : du 2 au 27 juillet 2018 pour les 11-17 ans.

Août 2018 : du 6 au 30 août 2018 pour les 3-5 ans et les 6-12 ans.

Août 2018 : du 30 juillet au 24 août 2018 pour les 11-17 ans.

2) Lieux d'accueil

Age et période	3 à 5 ans *	6 à 12 ans **	11 à 17 ans ***
Juillet	Ecole Oiseau Bleu	Les Loustics	Clef des Arts
Août	Les Loustics	Les Loustics	Clef des Arts

.../...

- * âge minimum 3 ans au début du séjour retenu.
- ** âge minimum 6 ans au début du séjour retenu.
- *** âge minimum 11 ans ou entrée en 6^{ème} au début du séjour retenu.

3) Inscriptions

Les inscriptions du secteur enfance sont enregistrées auprès du service enfance-jeunesse-éducation, en mairie, entre le 9 et 29 juin 2018 au plus tard.

Les familles doivent préciser leur choix de jours lors de l'inscription.

La précision suivante est apportée : « Le nombre de places par centre étant limité, la prise d'inscription passé ce délai ne sera pas garantie ».

Les inscriptions s'effectueront également du 6 au 22 juin à la Clef des Arts pour les ados.

Jours et horaires :

Secteur enfance : Samedi 9 juin 2018 de 9 h à 12 h à l'Hôtel de Ville.

Puis tous les jours de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 pour les enfants.

Secteur jeunesse : Mercredi 6 juin 2018 à partir de 14 h à la Clef des Arts

Puis aux horaires d'ouvertures habituelles du local pour les ados.

Un acompte de 50 % du coût total sera demandé à l'inscription pour le secteur enfance.

Le solde sera prélevé ou à régler pour le 31 août au vu de la facture transmise fin juillet.

En cas de désistement, l'acompte ne sera pas remboursé et la réservation sera facturée.

Les remboursements ne peuvent se faire que sur présentation d'un certificat médical et pour une absence minimale de 3 jours (+RIB).

4) Les horaires

	3-5 ans	6-12 ans	11-17 ans
Accueil	7h30 à 9h	7h30 à 9h	Horaires adaptés selon la programmation
Activités	9h à 17h30	9h à 17h30	
Fermeture	18h15	18h15	

5) Les tarifs

La Commission Enfance Jeunesse du 29 mars 2018 a décidé de proposer un tarif par journée d'inscription sans augmentation par rapport aux tarifs 2017.

Il a également été décidé de créer un tarif spécifique pour les mini-camps.

A partir du 2^{ème} enfant, le tarif de la tranche inférieure sera appliqué.

A.L.S.H. 3-5 ans et 6-12 ans (tarifs repas compris)

Tranches	Quotient familial	Prix/jour
0	2ème enfant inscrit	9,39 €
1	0 à 550 €	11,04 €
2	551 € à 723 €	12,87 €
3	724 € à 900 €	14,79 €
4	901 € à 1078 €	16,33 €
5	1079 € à 1500 €	18,55 €
6	+ de 1501 €	22,62 €
7	Hors Trégueux	26,69 €

Mini-camps 3 jours et 2 nuits pour les enfants de 6-12 ans (tarifs repas compris)

Tranches	Quotient familial	Camp
0	2ème enfant inscrit	39,00 €
1	0 à 550 €	44,00 €
2	551 € à 723 €	49,00 €
3	724 € à 900 €	55,00 €
4	901 € à 1078 €	60,00 €
5	1079 € à 1500 €	66,00 €
6	+ de 1501 €	78,00 €
7	Hors Trégueux	91,00 €

Les inscriptions au centre de loisirs enfance ou ados ne seront prises que si les familles sont à jour de leurs factures délivrées par le service enfance-jeunesse-éducation ou qu'elles ont engagé une démarche auprès du Trésor Public pour échelonner la dette (sur justificatif).

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance-Jeunesse-Education du 29 mars 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ, APPROUVE les propositions d'organisation des centres de loisirs pour l'été 2018 ainsi que les tarifs applicables aux familles.

Pour extrait conforme.

Original transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 20 avril 2018

A Trégueux, le 19 avril 2018

Le Maire,

Christine METOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le dix huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine METOIS, Maire.

Membres Présents : 25

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain,, M. MAHÉ Joël, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. ABDAT Nasr, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme BOISARD Magalie, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 2

Mme MARC Claudine a donné procuration à Mme JEGOU Danielle
M. LE HENAFF Jean a donné procuration à Mme JAFFRELOT Marie-Annick

Membres absents excusés : 2

Mme LE GALL Isabelle
M. NAVINER André

Secrétaire de séance : M. QUINTIN Philippe

Assistaient également : Mme PELLETIER (DGS), Mme LE TURDU.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame Christine METOIS, Maire, rappelle au Conseil Municipal qu'en 2017, l'informaticien titulaire a demandé sa mutation professionnelle. L'agent contractuel recruté en renfort pour une durée d'un an a pris le relais mais son contrat arrive à échéance le 29 mai 2018.

Durant cette année, la présence de cet agent contractuel a permis de réaliser les changements des serveurs de la ville, la mise en place de sauvegardes plus sécurisées, les choix d'évolution en matière de connexion internet. Il a réalisé les achats et installations 2017, préparé le budget 2018 et apporté son assistance à tous les utilisateurs.

Après réflexion et contacts avec le service informatique de Saint Briec Armor agglomération pour voir les possibilités d'intégrer ce service commun, il est apparu clairement que ce service créé récemment n'était pas en capacité de prendre en charge le suivi informatique des services et écoles de la ville de Trégueux. Compte tenu de l'importance de l'informatique aujourd'hui pour l'ensemble des services de la ville et les besoins d'assistance et de maintenance au quotidien, il paraît donc nécessaire de disposer de façon pérenne d'un informaticien dans les services de la ville de Trégueux.

Par ailleurs, les évolutions réglementaires amènent les services de l'agglomération, du centre de gestion, et du conseil départemental à proposer des prestations de services pour mener certains projets et évolutions (ex: open data, RGPD...).

Il est donc proposé de procéder au remplacement du poste d'informaticien vacant et de recruter un nouvel agent titulaire à temps complet avec une fiche de poste actualisée et recentrée sur l'assistance utilisateur et la maintenance quotidienne du parc informatique. Il est proposé d'ouvrir ce poste au cadre d'emploi des adjoints techniques et plus précisément au grade d'adjoint technique.

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines du 11 avril 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ, APPROUVE les modifications apportées au tableau des effectifs comme suit :

DATE	Nbre	CRÉATION	DATE	Nbre	SUPPRESSION
30/05/2018	1	Adjoint technique à temps complet			

Pour extrait conforme.
Original transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 20 avril 2018

A Trégueux, le 19 avril 2018

Le Maire,

Christine METOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le dix huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine METOIS, Maire.

Membres Présents : 25

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain,, M. MAHÉ Joël, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. ABDAT Nasr, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme BOISARD Magalie, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 2

Mme MARC Claudine a donné procuration à Mme JEGOU Danielle
M. LE HENAFF Jean a donné procuration à Mme JAFFRELOT Marie-Annick

Membres absents excusés : 2

Mme LE GALL Isabelle
M. NAVINER André

Secrétaire de séance : M. QUINTIN Philippe

Assistaient également : Mme PELLETIER (DGS), Mme LE TURDU.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL.

Madame Christine METOIS, Maire, informe le Conseil Municipal que, depuis le début du mandat, une réflexion est menée pour optimiser l'entretien des espaces verts de la commune.

En collaboration avec les élus, les agents ont pu formuler des propositions qui ont permis de réduire les interventions d'entreprises extérieures (environ 20 000 € d'économies) et de recentrer les travaux en régie effectués par les équipes des espaces verts (arrêt de la production en serre et des arrosages manuels, réduction de certains fleurissements).

Parallèlement, trois agents (2,5 ETP) ont quitté le service récemment mais un seul a été remplacé dans l'attente des conclusions du Groupe de Travail sur l'Évolution des Espaces Verts.

Nous constatons également que les surfaces à entretenir sur la collectivité sont en augmentation.

En cette période de l'année le service Espaces Verts fait donc face à un surcroît de travail et sollicite un renfort ponctuel.

Simultanément, dans le service "Coordination Technique" un agent est parti en disponibilité pour convenances personnelles en novembre dernier. Dans le cadre de ce départ, il avait été proposé au responsable de service un renfort ponctuel si l'activité du service le nécessitait.

.../...

Là aussi, nous arrivons à une période où vont s'enchaîner diverses manifestations sur la commune et des périodes de congés d'agents du service.

Aussi, afin de pouvoir renforcer ces services, la commission ressources Humaines du 11 avril dernier a émis un avis favorable au recrutement d'un adjoint technique contractuel à temps plein pour une durée de 4 mois.

L'agent sera affecté à la fois au service Espaces Verts et à la Coordination Technique et son planning sera fixé de manière conjointe par les responsables de services.

Le recrutement de l'agent se fera sur le fondement de l'article 3 (2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale (accroissement saisonnier d'activité).

La rémunération de l'agent sera fixée en référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique (soit aujourd'hui Indice brut 347 – indice majoré 325) et il percevra le régime indemnitaire attribué aux agents contractuels de la collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ, APPROUVE la création de ce poste d'adjoint technique contractuel dès que possible.

Pour extrait conforme.

Original transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 20 avril 2018

A Trégueux, le 19 avril 2018

Le Maire,

Christine METOIS